



MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le Code des assurances

Identifiant : 2193804A
MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE
Le 22/02/2023

MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE
OPALINK ZAC BORDEROUGE
6 8 BLD FLORENCE ARTAUD
31200 TOULOUSE

Informations sur l'assurance Auto-Mission

Destinée aux militants, bénévoles et salariés en mission

Le contrat

La collectivité désignée ci-dessus a souscrit un contrat qui garantit les risques liés à **l'utilisation de leur véhicule personnel** par les militants, bénévoles et salariés en mission, désignés au contrat.

Le contrat intervient - **et ce uniquement à l'occasion des missions** - en complète substitution du contrat d'assurance habituel du véhicule.

Les missions se définissent comme les déplacements effectués pour les besoins propres de la collectivité et dans son intérêt exclusif et doivent être justifiées après sinistre par la production d'une attestation de mission.

Garanties acquises

- Responsabilité Civile - Défense ;
- Recours - Protection juridique ;
- Dommages au véhicule et à ses accessoires. *La garantie s'applique sans franchise, exception faite des événements force de la nature (inondations, ruissellements de boue, glissements ou effondrements de terrain, avalanches, cyclones) et catastrophes naturelles soumis à l'application d'une franchise de 380 €;*
- Assistance aux personnes et aux véhicules par MAIF Assistance : tél. 24h/24 en France : 0.800.875.875 (appel gratuit)
- Ces garanties s'accompagnent d'un service complémentaire : mise à disposition, dans certaines conditions, d'un véhicule de remplacement.



La déclaration des sinistres

Les sinistres sont déclarés à MAIF et non à l'assureur habituel du véhicule.

Le bénéficiaire de l'assurance Auto-Mission, même s'il est assuré à titre personnel auprès de MAIF :

- remplit le constat amiable en mentionnant MAIF en case 8 ainsi que le numéro de contrat figurant en haut à gauche du présent document,
- transmet le constat ainsi que l'attestation ci-dessous à la collectivité sociétaire qui les adressera à l'adresse postale figurant en entête, après avoir complété la partie Attestation de Mission.

Attestation de mission (impérativement complété par le responsable de la collectivité)

Je soussigné(e) (nom, prénom, fonction),

atteste que l'accident survenu à M

Adresse :

Téléphone/mail

s'est produit au cours de la mission suivante :

Déclaration sincère et véridique.

Fait le.....

Signature

Déclaration du bénéficiaire

Date et circonstances de l'accident :

Immatriculation du véhicule (joindre copie carte grise).....

Lieu de travail habituel (si vous êtes salarié de l'association)

Attention, l'auto-mission se substitue à votre assurance personnelle : vous ne devez pas déclarer cet événement à votre assureur, merci toutefois de nous préciser ses coordonnées et votre numéro de contrat

Besoin d'aide ? D'informations complémentaires ?



09 78 97 98 99

Appel non surtaxé
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h



gestionsocietaire@maif.fr



MAIF Gestion Courrier Sociétaire
79018 Niort Cedex 9



1 rue Henri Matisse
Blagnac Blagnac
Accueil avec ou sans rdv

